



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Bid Receiving/Réception des soumissions

Procurement & Contracting Services
Bid Receiving Unit
5th Floor, 10065 Jasper Avenue NW
Edmonton, AB T5J 3B1

Service des acquisitions et des marchés
Réception des soumissions
10065, avenue Jasper N.-O., 5^e étage
Edmonton, AB T5J 3B1

**SOLICITATION
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaires :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Title – Sujet Services de santé au travail offerts par un médecin – division F, Saskatchewan et division T, Regina, Saskatchewan		Date: 2015-10-29
Solicitation No. – N° de l'invitation: M5000-162073/A		Amendment No. – N° de la modification : 001
GETS Reference No. - N° de référence du SEAG: PW-15-00701188		
Client Reference No. - N° de référence du client : 16-699		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At /à :	2 :00 PM 14 h	MDT (Mountain Daylight Time) HAR (heure avancée de Rocheuses)
On / le :	2015 November 10th / 10 novembre 2015	
F.O.B. – F.A.B Destination	GST – TPS See herein – voir aux présentes	Duty – Droits See herein – voir aux présentes
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services Royal Canadian Mounted Police Gendarmerie royale du Canada 'F' Division Health Services Services de santé Division F 6101 Dewdney Avenue 6101, avenue Dewdney Regina, SK S4P 3K7 Regina, SK S4P 3K7		
Instructions – see herein – Voir aux présentes		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Sandra Robinson Senior Contracting Officer, Agente principale des marchés sandra.robinson@rcmp-grc.gc.ca		
Telephone No. – N° de téléphone 780-670-8626		Facsimile No. – N° de télécopieur

Delivery Required – Livraison exigée See herein - Voir aux présentes	Delivery Offered – Livraison proposée See herein - Voir aux présentes
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:	
Telephone No. – N° de téléphone	Facsimile No. – N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



La présente modification vise à :

- répondre aux questions reçues pendant la période de soumission;
- modifier l'invitation en conséquence, le cas échéant.

QUESTIONS ET RÉPONSES

1. Les services requis dans le cadre de la demande de soumissions susmentionnée sont-ils fournis en ce moment ou l'ont-ils été précédemment? Dans l'affirmative, veuillez indiquer par qui ils ont été fournis (p. ex. emploi direct, emploi pour une période déterminée, contrat de services personnels ou services offerts dans le cadre d'un contrat attribué à une entreprise). Si les services ont été obtenus auprès d'une entreprise, veuillez fournir le nom de l'entrepreneur, ainsi que la durée et le montant du ou des contrats.

Réponse : Il s'agit de services offerts dans le cadre d'un contrat à D^{re} Raenelle Nesbitt. Le montant du contrat octroyé est estimé à 74 750 \$. Le contrat expirera le 31 décembre 2015.

2. Veuillez vous référer à la Partie 1 – Renseignements généraux, 1.2 Sommaire, où il est écrit ce qui suit : « Les entrepreneurs choisis travailleront au bâtiment des services de santé de la division F à Regina et devront se déplacer environ deux fois par année pendant au moins trois (3) jours par voyage. » Veuillez clarifier l'endroit où devront voyager les entrepreneurs.

Réponse : Des déplacements occasionnels dans l'ensemble de la Saskatchewan à titre de médecin-chef sont requis afin d'offrir des services à des employés de la GRC. Il est aussi possible que des déplacements occasionnels à Ottawa soient exigés à des fins de formation continue.

3. De plus, veuillez vous référer à la partie 7 – Clauses du contrat subséquent, 7.7 Paiement, 7.7.1 Base de paiement, frais de déplacement et de subsistance. Veuillez confirmer que l'entrepreneur sera payé pendant les heures de déplacement.

Réponse : Si le déplacement est en lien avec le travail, les heures de déplacement seront payées.

4. Veuillez vous référer à la partie 7 – Clauses du contrat subséquent, 7.3 Exigences relatives à la sécurité, 7.3.1 (a) qui indique ce qui suit : « l'entrepreneur doit détenir une cote de sécurité "Très secret" de la GRC. » Veuillez confirmer 1) que la ressource proposée doit détenir une telle cote de sécurité et 2) qu'une personne candidate peut détenir une cote de sécurité « Très secret » de TPSGC et qu'elle sera reproduite (ou transférée) à l'octroi du marché, puisqu'à moins de travailler déjà pour la GRC, la personne ne détiendra pas une cote de sécurité de la GRC. Faux, les entrepreneurs classés au premier et au deuxième rang devront obtenir une cote de sécurité « Très secret »; aucune autre cote de sécurité ne sera acceptée comme équivalente. Reportez-vous à la LVERS pour de plus amples renseignements. Consultez l'annexe F – Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité. Il semblerait que la LVERS n'ait pas été ajoutée à la présente DP. Veuillez la fournir.

Réponse :

1. Oui
2. Consultez les trois dernières pages de l'AO, car la LVERS y est présente.



5. Veuillez vous référer à l'annexe B, Base de paiement. Veuillez confirmer que les soumissionnaires doivent fournir deux tableaux séparés pour chaque ressource proposée et que les soumissionnaires n'ont pas à soumettre les mêmes taux horaires pour les deux médecins du travail.

Réponse : Une soumission complète séparée doit être envoyée pour chaque médecin.

6. Veuillez vous référer à l'annexe C – Critères d'évaluation technique – Médecin, en particulier M2, qui indique ce qui suit : « Photocopie du certificat d'inscription à l'Ordre des médecins et des chirurgiens de l'Alberta... ». Veuillez confirmer qu'on devrait lire Saskatoon et non Alberta.

Réponse : Voir plus bas.

7. Veuillez vous référer à l'annexe C – Critères d'évaluation technique – Médecin, critères d'évaluation par cote numérique. Veuillez confirmer que les deux médecins seront évalués séparément et que chaque médecin doit obtenir au moins 27 sur 45 (ou 60 %) pour être jugé conforme.

Réponse : Une soumission complète séparée doit être envoyée pour chaque médecin.

8. Dans l'annexe A de l'énoncé des travaux, il est indiqué dans la section 6.2 que le travail se déroule entre 8 h et 17 h, de trois à cinq jours par semaine. S'agit-il d'un minimum de trois jours par semaine prévu ou l'horaire est-il flexible selon la disponibilité du médecin et les besoins des divisions F et T? Ce trois à cinq jours constitue-t-il une exigence ferme?

Réponse : Il s'agit d'un contrat d'employé occasionnel, dont la présence est nécessaire selon les besoins. L'horaire est flexible et le travail pourrait être effectué par deux entrepreneurs.

9. Quel pourcentage du travail est prévu à la division T et à la division F?

Réponse : Même réponse que ci-dessus. La présence est nécessaire selon les besoins. L'horaire est flexible et établi à l'avance.

MODIFICATIONS À L'INVITATION

Supprimer ce qui suit de la PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS :

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (trois [3] exemplaires papier)

Section II : Soumission financière (un [1] exemplaire papier)

Section III : Attestations (trois [3] exemplaires papier)

Section IV : Renseignements supplémentaires (trois [3] exemplaires papier)

Insérez ce qui suit à la PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS :



3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (trois [3] exemplaires papier)

Section II : Soumission financière (un [1] exemplaire papier)

Section III : Attestations (trois [3] exemplaires papier)

Supprimez ce qui suit de l'annexe C – Critères d'évaluation technique – Médecin :

M2 Une photocopie du certificat d'inscription à l'Ordre des médecins et des chirurgiens de l'Alberta et une photocopie du diplôme de doctorat DOIVENT être fournies dans la proposition du soumissionnaire.

Remarque : La GRC se réserve le droit de communiquer avec le Collège des médecins et chirurgiens dans le but de vérifier que le médecin est en mesure d'exercer sans aucune restriction.

Insérez ce qui suit à l'annexe C – Critères d'évaluation technique – Médecin :

M2 Une photocopie du certificat d'inscription à l'Ordre des médecins et des chirurgiens de la Saskatchewan et une photocopie du diplôme de doctorat DOIVENT être fournies dans la proposition du soumissionnaire.

Remarque : La GRC se réserve le droit de communiquer avec le Collège des médecins et chirurgiens dans le but de vérifier que le médecin est en mesure d'exercer sans aucune restriction. <<<FIN>>>